

RAPPORT MORAL

Chers amies chasseresses, chers amis chasseurs, chers adhérents,

Comme vous le savez tous, je le pense, Monsieur Joël DESWARTE a présenté sa démission au Conseil d'Administration de la Fédération le 19 février dernier, date à laquelle il m'a transmis ses pouvoirs, jusqu'à l'élection d'un successeur.

Il m'appartient donc, depuis lors, de gérer les affaires courantes de la Fédération. Il va de soi qu'aucune décision politique majeure n'a été, ni sera prise au cours de cette période.

Je suis donc en charge de vous lire le rapport moral des quelques 11 mois de présidence précédents ladite démission.

Avant de vous en faire lecture, le Conseil d'Administration et moi-même tenons à remercier Joël DESWARTE pour le travail qu'il a effectué pendant près de 2 années de présidence dans des conditions pas toujours faciles !

Je vous lis maintenant le rapport moral du Président Joël DESWARTE.

En préambule, je commencerai mon propos en remerciant les femmes et les hommes qui se sont investis

avec nous pour assumer correctement nos mandats fédéraux :

- Les membres du Conseil d'Administration pour leur engagement permanent à la cause cynégétique.**
- Notre personnel pour leur professionnalisme et leur dévouement au service des chasseurs.**
- Bien évidemment, l'ensemble des chasseurs qui nous sont fidèles et qui nous aident bénévolement au quotidien.**
- Et pour terminer, je n'oublierai pas nos épouses et nos familles qui doivent supporter, à longueur de temps, notre investissement pour la chasse et la Fédération.**

J'adresse également un remerciement particulier aux membres de notre bureau fédéral.

Car c'est sans compter qu'ils s'investissent dans leurs dossiers respectifs.

Rassurez-vous, je n'oublierai pas dans mes remerciements, certains d'entre vous, et ils se reconnaîtront...

La vie fédérale a été émaillée au cours de l'année écoulée de différentes péripéties internes, mais il n'en demeure pas moins que l'activité fédérale a su poursuivre son cours normal, au service des chasseurs et de la chasse nordiste. Je tiens d'ailleurs à remercier le personnel en

activité d'avoir su faire preuve de diversité dans leurs missions pour pallier le manque dans certains secteurs délaissés.

Ce rapport moral s'attachera, dans un premier temps, à faire le point sur l'état de nos principales espèces chassables et nos actions en leur faveur au cours de l'année écoulée.

Commençons par le petit gibier.

La perdrix grise reste la priorité absolue de votre Fédération.

La mise en oeuvre du « plan Marshall », dédié à cette espèce, a trouvé un écho favorable sur le terrain puisque 28 territoires, pour une surface totale de plus de 10 000 hectares, se sont lancés dans cette aventure en faveur de notre « reine des plaines », dès cette première année. Les résultats sur le terrain semblent bons, les chasseurs sont optimistes, et nous attendons dorénavant avec impatience les résultats des comptages de ce printemps et de la reproduction de cet été pour valider l'ensemble du processus. Les premiers retours donnent une augmentation de 30 à 50 % de couple au 100 Ha.

Nul doute que de nombreux autres responsables de territoires vont se lancer dans l'opération en 2018 au vu de tels résultats !

Et même si ce plan « Marshall » peut être critiqué par certains adeptes du « naturel » ou de l'immobilisme, nous pensons que toutes les méthodes doivent être explorées, compte tenu de l'état des populations de cet oiseau.

Depuis 3 décennies de déclin, personne ne peut se targuer d'avoir la solution miracle...

Poursuivons avec le plan de gestion départemental « Lièvre », fort de 3000 demandeurs, environ 57000 bagues ont été attribuées au cours de l'exercice écoulé. Il s'agit véritablement d'un succès puisque l'espèce se montre en excellente santé à l'échelle départementale, même si quelques points noirs peuvent subsister localement...

Passons au faisan commun. Les opérations locales menées par certains GIC ont démontré leur efficacité sur le terrain malgré certaines lourdeurs administratives et techniques engendrées par la réglementation sur les plans de gestion. Une première consultation des responsables de territoires a été organisée au cours des réunions d'unités de gestion de l'automne 2017 et une demande forte s'est manifestée pour définir des mesures en faveur de l'espèce à l'échelle du territoire départemental.

Il s'agira d'un chantier prioritaire pour notre Fédération dans les prochains mois afin de proposer à Monsieur le Préfet du Nord une réglementation départementale de cette espèce pour la saison 2019-2020. Ce délai permettra à toutes les parties de se concerter afin de trouver un compromis satisfaisant tous les modes de chasse de cet oiseau et la gestion de cette espèce en devenir.

Pour terminer avec le petit gibier, je citerai enfin le lapin de garenne qui fait désormais l'objet d'une véritable

politique cynégétique départementale avec priorité donnée aux territoires prairiaux de l'Avesnois mais aussi aux milieux dunaires du Conseil Départemental du Nord et du Conservatoire du Littoral, dans un véritable esprit contractuel « gagnant-gagnant ». Cette espèce mérite toute notre attention car elle peut être gérée sur de micro territoires sans grandes difficultés...

J'en profite d'ailleurs pour remercier le Conseil Départemental du Nord représenté Monsieur Patrick VALOIS, Vice-Président, et le Conservatoire du Littoral pour leur collaboration active engagée.

Passons maintenant au Grand Gibier. Le plan de chasse triennal est entré dans sa première année d'exercice et l'augmentation globale des attributions de chevreuil démontre, d'une part, le bon état de santé de l'espèce sur le département et, d'autre part, la capacité des chasseurs à gérer correctement les espèces chassables. Au-delà de ces chiffres, les constatations de terrain, partagées par tous, accréditent le bon état de conservation de ce petit cervidé avec de pair, une colonisation de nombreux nouveaux territoires en plaine.

Il nous faudra, d'ailleurs, sur ce sujet, être vigilant quant à la maîtrise des populations...

Mormal est le seul massif forestier qui abrite des cerfs. La population y est stable. Un plan de chasse semi-qualitatif y permet un prélèvement annuel d'une soixantaine d'individus.

Concernant le sanglier, la problématique «dégât» est toujours l'une de nos préoccupations quotidiennes puisqu'elle impacte directement le budget spécifique dédié, issu, je vous le rappelle, du « timbre fédéral sanglier ».

Et même si le Nord est bien placé au niveau national quant à la maîtrise de ses dégâts, nous devons toujours être vigilants car des difficultés persistent sur certains points noirs du département...

Malgré un prélèvement de l'ordre de 2000 individus cette année, nous constatons une augmentation des populations depuis 2 ans. Certains territoires, où l'espèce n'a pas vocation à se développer, sont soumis à des dégâts significatifs qui ne sont plus supportables par nos partenaires agriculteurs et par la Fédération elle-même. Vous pourrez constater dans le bilan de l'exercice comptable qu'une hausse du montant des dégâts affecte grandement ce poste budgétaire.

Dans ces dossiers, la Fédération prend ses responsabilités en réunissant chasseurs et agriculteurs afin que chacun puisse s'exprimer, prendre conscience des problèmes, trouver des solutions pour revenir à une situation normale, acceptée de tous.

En cas d'échec des négociations, la Fédération n'hésitera pas, d'ailleurs, à solliciter les services de l'Etat et la Louveterie pour régler les problèmes locaux qui ne trouveraient pas solution... Cependant, Il serait quand même dommage d'en arriver là...

En parallèle, des négociations ont été entamées entre les représentants de toutes les parties pour améliorer la partie « prévention » des dégâts. Des efforts seront donc demandés à chacun pour améliorer le système au travers notamment d'une charte. La validation de cette charte et l'engagement de chacun à participer à l'entretien des clôtures seront un préalable indispensable à l'appui d'une demande de révision de notre Schéma Départemental de Gestion Cynégétique auprès du Préfet pour l'obtention d'un agrainage dissuasif pendant la période de chasse. Nous proposons donc à l'ensemble des partenaires, une stratégie du « gagnant-gagnant » dans l'intérêt de tous. Ce dossier sera également prioritaire pour la Fédération dans les semaines à venir, sous réserve, bien entendu, des changements pouvant survenir sur ce sujet au niveau national dans le cadre de la réforme de la chasse portée par notre Fédération Nationale.

Concernant les migrateurs, et après une bien triste année, la fin de saison a connu son épilogue avec le sempiternel dossier de la chasse des oies en février. Malgré une stratégie très offensive de la chasse française représentée par son Président en exercice, Willy SCHRAEN, mêlant un argumentaire scientifique et juridique pertinent, et un poids politique important auprès de nos plus hautes instances décisionnelles nationale. Mais c'était sans compter sans le militantisme exacerbé de notre Ministre de tutelle faisant passer les intérêts particuliers des groupuscules antichasses avant celui des chasseurs, en proposant un deal inacceptable par la chasse française contre 10 jours de chasse aux oies.

Pourtant, les travaux scientifiques menés par l'ISNEA et l'OMPO étaient des plus rigoureux, et la demande de dérogation de la FNC était juridiquement fondée permettant de chasser les oies grises jusqu'au 10 février en toute légalité. Mais force est de constater que les dés étaient pipés d'avance...

Depuis plusieurs années, les chasseurs de gibier d'eau français se sont donc investis massivement dans les études lancées notamment par la FNC et l'ISNEA afin d'obtenir les données objectives permettant de justifier nos demandes légitimes ... Même si ces études ne nous permettent pas encore de chasser les oies en février, nous sommes intimement convaincus qu'elles serviront tôt ou tard notre cause. La Fédération des Chasseurs du Nord tient donc à renouveler toute sa confiance envers l'ISNEA dans l'ensemble des travaux scientifiques en cours et à venir et proposera, par conséquent, le maintien de la cotisation annuel à cet Institut.

Cette situation a provoqué logiquement l'émoi chez les sauvaginiens du département qui ne comprennent pas pourquoi ils sont brimés en France pour quelques oiseaux prélevés alors que des activités de destruction, aux méthodes barbares, perdurent chez nos voisins belges et bataves...

Cependant, malgré la colère et l'exaspération face à cette ineptie, nous partageons la position de notre Président national, Willy SCHRAEN, quant à son appel au calme et à la responsabilité de chacun.

Cette situation est transitoire et il est bien évident que nous ne lâcherons jamais le combat pour la chasse des oies en février.

Des promesses importantes ont, par ailleurs, déjà été formulées par le Président de la République Française en personne, pour permettre la chasse des oies cendrées jusqu'au 28 février 2019 dans le cadre d'une dérogation européenne...

Nous jugerons donc sur pièce en février 2019...

Toujours au chapitre des migrateurs, je tenais également à réaffirmer que la position dogmatique de la Fédération concernant les projets d'implantation d'éoliennes n'avait pas changé et qu'elle était, par principe, toujours contre ce type d'aménagement en raison de leur impact potentiel sur l'avifaune migratrice. Néanmoins, nous sommes prêts à collaborer activement en amont des projets locaux afin de connaître les impacts réels sur la faune sauvage, et le cas échéant, évoluer dans notre position, voire devenir de véritables forces de proposition dans le cadre de mesures de réduction ou d'évitement de ces impacts.

Enfin, et pour terminer sur le volet « espèce » de ce rapport moral, je rappelle que la gestion du dossier « nuisibles » reste toujours un sujet prioritaire de notre Fédération, notamment dans le cadre de la gestion du petit gibier sédentaire de plaine.

2018-2019 correspondra au renouvellement de notre liste nationale et départementale d'espèces pouvant être classées nuisibles. En partenariat avec les associations spécialisées que sont l'APANGA et PGR, il nous faudra donc construire un argumentaire solide afin de maintenir

ces espèces dans ce statut indispensable à la bonne gestion du petit gibier.

A ce titre, il est primordial que les piégeurs, les déterreurs, les chasseurs et même les particuliers, remontent les informations de terrain que sont les attestations de dégâts et les prélèvements réalisés sur ces espèces : documents nécessaires à la constitution d'un dossier sérieux !

J'en ai désormais terminé avec le bilan des espèces et mon rapport moral s'attachera donc, dans un second temps, à synthétiser nos actions sur les milieux puisque sans Habitats, point d'espèces...

Pour les zones humides, les achats des territoires de Chabaud Latour et de la hutte « La Bécasse » à Hondschoote pour le compte de notre Fondation Nationale pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage sont des actes financiers majeurs pour votre Fédération qu'il nous faut désormais assumer et surtout faire fructifier en termes d'images, de communication et de gestion exemplaire des habitats.

Ainsi, un fond annuel de gestion de ces territoires a été voté par le Conseil d'Administration dans le but de faire de ces sites de véritables vitrines du savoir-faire des chasseurs en matière de gestion des milieux mais aussi du partage de la nature avec les autres usagers.

De nombreuses autres perspectives sont d'ailleurs à l'étude et des demandes de financement ont d'ores et déjà été transmises à certains financeurs potentiels pour

nous aider dans la gestion conservatoire de ces milieux patrimoniaux.

Ces dossiers s'inscrivent, d'ailleurs, dans une parfaite synergie avec la politique de notre Fédération Régionale des Hauts de France et plus particulièrement avec son étude sur la gestion des mares de hutte qui doit permettre d'une part de démontrer à nouveau le rôle important des chasseurs de gibier d'eau dans le maintien des zones humides de la région et d'autre part d'apporter des solutions à ces mêmes chasseurs, lorsque la gestion de leurs territoires devient problématique.

Sur les espaces agricoles, et toujours en synergie avec notre Fédération Régionale, un travail important de diagnostic des chemins ruraux est en cours de réalisation par une association spécialisée. Il doit permettre aux communes de faire un état des lieux de leurs chemins et pourquoi pas d'y proposer, par la suite, des aménagements en faveur de la Biodiversité. Il s'agira pour nous, chasseurs, de proposer des solutions pour notre faune sauvage chassable, et plus particulièrement la perdrix grise qui affectionne ces milieux. Evidemment, nous focaliserons notre action sur les territoires de grande plaine qui en ont le plus besoin, comme dans le Cambrésis.

Sur ce même registre, les travaux innovants réalisés avec nos partenaires du réseau AGRIFAUNE continuent et nous sommes convaincus qu'ils porteront leurs fruits dans un contexte de renforcement de l'éco conditionnalité des politiques agricoles nationales et internationales. Le

partenariat avec nos amis agriculteurs est indispensable à la réussite de ces projets, et à l'avenir de notre petit gibier sédentaire de plaine.

Sur ces dossiers, ceux qui jouent la carte de l'affrontement avec le monde agricole font, à mon sens, fausse route...

Sur les espaces anthropisés, la Fédération et les chasseurs du Nord apportent également leur concours et leur expertise pour aider à la gestion de certaines espèces et aménager ces espaces qui peuvent, parfois, présenter un réel intérêt pour la faune sauvage. Je pense notamment aux pylônes RTE, aux friches industrielles mais aussi aux bords de route. Ainsi, un partenariat sera prochainement officialisé avec le Département du Nord pour permettre aux chasseurs de gérer certains délaissés de la voirie départementale en faveur de la Biodiversité, donc du gibier. Ces micro-espaces peuvent parfaitement faire l'objet d'aménagements qui rejoindront le cortège de nos actions et de nos projets relatifs aux fauchages tardifs des bords de route, souvent gérés par les Communautés de Communes, ou les interdictions de fauches des bandes enherbées pendant les périodes de reproduction de beaucoup de nos espèces chassables.

J'en ai désormais terminé avec le point sur notre action en faveur des habitats et permettez-moi, désormais, de continuer sur la gestion de votre Fédération.

Sur le plan interne, et comme évoqué au début de ce rapport moral, nous avons dû faire face à d'importantes difficultés de gestion du personnel. En effet, et suite à la réorganisation des services au 1^{er} janvier 2017, votre Fédération a été assignée aux Prudhommes par 3 de ses salariés.

Suite à cette démarche vaine, un personnel a donc souhaité quitter la Fédération.

En parallèle, un autre salarié a fait l'objet d'une procédure de licenciement. Le dossier est actuellement devant les Prudhommes et les avocats de la Fédération sont chargés de défendre les intérêts des chasseurs du Nord. Je ne m'étendrai pas plus sur ces sujets qui font, pour la plupart, l'objet de recours devant les tribunaux et qui ont été largement expliqués dans la revue fédérale...ou commentés sur les réseaux sociaux...

Il n'en demeure pas moins qu'il a fallu faire face à cette situation et pallier ces diverses défections de quelques personnels par un réajustement de l'organisation des agents de Fédération au 1^{er} janvier 2018 afin de continuer à assurer notre offre de services aux adhérents et aux chasseurs.

Cette situation a pu occasionner quelques perturbations dans notre activité et nous vous prions de nous en excuser.

Sachez tout de même que nous ne méconnaissons pas le côté affligeant de ces contentieux, ni leur impact financier potentiel, mais que nous mettrons tout en œuvre

pour défendre au mieux les intérêts de la Fédération et des chasseurs du Nord.

Au niveau de la gestion administrative de votre Fédération, un énorme travail a été réalisé par l'ensemble des services administratif, technique et comptable afin d'adapter et optimiser le nouveau logiciel informatique. Je vous rappelle, a cet effet, que le Conseil d'Administration avait décidé, sur proposition des services, de faire migrer l'ensemble des bases de données vers un logiciel spécifique, dénommé CYNEF, et développé par notre Fédération nationale.

Celui-ci nous apporte aujourd'hui toute satisfaction, mais aussi et surtout, la sécurisation de nos données.

A terme, toutes nos bases de données seront gérées par ce logiciel et cela va dans le sens de l'histoire et de la logique puisqu'il y a, aujourd'hui, une forte volonté de restructurer la chasse française par la Fédération Nationale des Chasseurs, notamment sur le plan technique. En effet, la défense de la chasse et des chasseurs passera notamment par la connaissance scientifique et la maîtrise des données...

A ce titre, je rappelle que les chasseurs doivent pleinement contribuer à cette stratégie en renvoyant impérativement leurs données de prélèvements au travers des carnets de hutte, du carnet Bécasse, des cartes de modulations ou des carnets de battue au grand gibier. Il serait dommage que nous soyons obligés de mettre en place des sanctions...

Au niveau des finances, vous constaterez tout à l'heure que les bilans comptables de l'exercice écoulé sont bons puisque devenus excédentaires. Vous noterez, tout de même, que malgré les dires de certains de mes opposants, nous ne dilapidons pas l'argent des chasseurs, bien au contraire, puisque nos efforts nous permettent aujourd'hui de vous présenter enfin un résultat positif après 5 années d'exercices comptables déficitaires...

Ce travail de tous les jours n'est pas qu'un épiphénomène puisque la tendance de l'exercice comptable en cours est similaire et permettra, pour les années à venir, de présenter un équilibre budgétaire de votre Fédération, synonyme d'une entreprise en bonne santé.

Cela permettra également d'envisager avec sérénité la réalisation de certains projets d'envergure tels que la vente du château de Chérenge, non réglée à ce jour même si une promesse de vente est en cours, et l'acquisition d'un site pour l'examen du permis de chasser en remplacement du site de Gommeignies, devenu obsolète.

Cependant, cette santé retrouvée ne s'est pas faite sans effort !

En effet, nous demandons à nos personnels et à nos élus une rigueur de tous les instants sur les dépenses et les projets d'investissement mais il a également fallu remettre de l'ordre dans certaines dérives du passé...

J'en prends pour preuve la politique de subventionnement des adhérents !

Comment expliquer qu'un adhérent territorial qui versait 100 euros d'adhésion à la Fédération dans le cadre d'un Contrat Mufti Services pouvait toucher en retour une subvention de 160 euros de ladite Fédération...

Cherchez l'erreur... Et il n'a pas fallu longtemps à la Cour des Comptes, de passage dans nos locaux en 2017, pour pointer cette ineptie dans notre politique fédérale.

Il nous a fallu donc réagir rapidement, et certains ont pu d'ailleurs être surpris, en établissant un nouveau barème des subventions fédérales plafonné à 60 % du montant de la cotisation initiale, hors primes de captures pour les espèces nuisibles.

J'assume cette décision, qui fait, par ailleurs, l'objet d'une question à l'ordre du jour, et qui n'avait pour but que de modifier une pratique totalement illégale.

Cette même Cour des Comptes a également réalisé un audit complet de notre fonctionnement et il semblerait que de nombreuses pratiques soient pointées du doigt...mais nous attendrons la réception du rapport final courant avril pour en parler et éventuellement donner des suites, qu'elles soient de politiques internes ou judiciaires.

N'ayant rien à vous cacher, nous mettrons en ligne ce rapport sur le site internet de la Fédération pour que chacun puisse en prendre connaissance... et en tirer les conclusions adéquates...

La baisse des permis fait également l'objet d'une attention toute particulière dans la prévision des budgets. En effet, même si la Fédération des Chasseurs du Nord se situe dans les premières fédérations de France en termes de porteur de permis, nous n'échappons pas à l'érosion du nombre de nos chasseurs.

Lors de la saison 2016/2017, nous étions 25499 chasseurs à valider notre permis dans le Nord contre 25400 lors de la saison passée, soit une perte de 99 permis.

Dans le même temps, environ 500 candidats obtiennent l'examen du permis de chasser mais ils ne se transforment pas tous en validation annuelle. Ainsi, les nouveaux permis ne compensent pas totalement les pertes...

Nous sommes donc tous concernés par ce phénomène. A chacun de nous de réfléchir et de mettre des actions en place pour donner envie de chasser, à ceux qui ont leur permis mais ne valident pas ou plus, et ceux qui ne l'ont pas encore.

A notre niveau, nous avons décidé d'aider les sociétés ou associations de chasseurs à accueillir un jeune permis en octroyant au prochain budget une subvention exceptionnelle de 150 points à celles qui feront le pari de la jeunesse.

Au-delà de l'aspect financier de cette aide, il s'agit pour nous tous d'assurer l'avenir de notre passion...

Sur le plan externe maintenant, les relations de travail et de coopération sont bonnes avec nos partenaires institutionnels.

Sur le plan départemental, des échanges réguliers et constructifs avec les services de la DTTM et de l'ONCFS permettent d'envisager avec sérénité les dossiers. Nous échangeons toujours en parfaite intelligence même si nos avis peuvent parfois être différents.

Il est important pour la Fédération des chasseurs d'avoir de véritables interlocuteurs à l'écoute de nos problématiques de gestion des espèces mais aussi des habitats. Nous les remercions pour cette relation de confiance qui perdure.

D'autres partenariats ont été formalisés ou renouvelés avec d'autres structures.

Je citerai notamment la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre avec qui nous pouvons désormais travailler sur différentes problématiques d'aménagement du territoire telles que la plantation de haies ou la possibilité de capturer des « lapins » sur certaines réserves de chasse dans le cadre de notre politique de renforcement de cette espèce dans l'Avesnois.

Je pense également au Conseil Départemental du Nord avec la mise en place du CDESI (Commission départementale des espaces, sites et itinéraires) qui nous permet d'avoir autour de la table l'ensemble des usagers de la nature et qui nous permettra de faire des

propositions constructives pour un partage équilibré et sécuritaire de la nature.

Enfin, je pense également au Conseil Régional des Hauts de France, dont les aides financières permettent aux chasseurs d'investir pour l'avenir et la connaissance scientifique avec, par exemple, l'acquisition d'un radar de suivi des oiseaux en collaboration avec l'ISNEA.

C'est également avec le soutien du Conseil Régional que nous avons pu développer au niveau de la région le week-end des « Hauts de France propres ». Formidable outil de communication auprès du grand public, et formidable acte de civisme envers cette nature que nous chérissons tant, ce n'est pas moins de 150 opérations de terrain qui ont été organisées sur le territoire départemental avec environ 4000 bénévoles qui ont bravé le froid du week-end dernier pour collecter pas moins de 120 tonnes de déchets. Que chacun des participants en soit ici remercié.

Par l'ensemble de ces actions, nous montrons notre savoir-faire en matière d'amélioration des espaces. En continuant dans cette voie, la chasse s'inscrira, j'en suis persuadé, comme une activité incontournable dans le maintien de la biodiversité.

Pour conclure, j'ajouterai que nous sommes suffisamment attaqués de l'extérieur sans qu'en interne, nous montrions une quelconque opposition entre nous. Notre cohésion, notre union font notre force. Nous en avons besoin pour nous défendre. Ne créons pas de

brèches dans lesquelles certains sont prêts à s'engouffrer pour entraîner notre perte.

Restons unis et acceptons-nous dans nos différences. Il en va de l'avenir de la chasse.

Alors, soyons persuadés de notre force et œuvrons, tous ensemble, pour faire reconnaître notre passion, la chasse, comme une activité reconnue et indispensable, occupant une place prépondérante dans la survie de nos territoires ruraux.

Je vous remercie de votre attention.